

# Ecole du Château de Carrouge

## 2025-2026 Informations Pratiques



[www.merine.ch](http://www.merine.ch)



## TABLE DES MATIERES

1.	ADMINISTRATION	2
2.	CONTACTS PARENTS-ÉCOLE	2
3.	VACANCES SCOLAIRES	4
4.	RENTRÉE SCOLAIRE	5
5.	NOM DES ENSEIGNANTS ET N° DE TÉLÉPHONE DES CLASSES	6
6.	VÊTEMENTS ET OBJETS PERDUS	6
7.	GYMNASTIQUE ET PISCINE	7
8.	DEVOIRS	7
9.	EVÈNEMENTS PARTICULIERS	8
10.	DEMANDES DE CONGES – CONGE JOKER	9

## 1. ADMINISTRATION

Directeur	Stéphane Fontana	021.557.95.29
Gestionnaire RH	Chantal Bersier	021.557.95.43
Comptable	Sylvie Montoro	021.557.95.42
Secrétaire	Patricia Villy	021.557.95.50
Apprentie	Xhonita Elshani	021.557.95.43

## 2. CONTACTS PARENTS-ÉCOLE

Il est important que nous puissions nous tenir mutuellement informés de l'évolution de votre enfant.

Les **enseignants sont à disposition** pour toute information utile concernant les aspects scolaires, le matériel pédagogique, les méthodes d'enseignement ainsi que les devoirs. Pour **correspondre** avec vous, les enseignants utilisent le plus souvent l'agenda de l'élève. Ils sont aussi atteignables à l'école via le secrétariat. (Vous pouvez aussi prendre contact et convenir d'un rendez-vous avec les autres intervenants).

Le secrétariat est à votre disposition pour toutes vos questions. Il est important que vous l'avertissiez de vos **changements d'adresse, de téléphone** et de toute modification pouvant toucher les coordonnées et les informations que vous nous avez transmises lors de la signature du contrat.



## Secrétariat

Horaires d'ouverture  
(Tous les jours ouvrables)

08h00 - 12h00  
13h30 - 17h00

Tél. 021.557.95.50

Email : [www.accueil@merine.ch](mailto:www.accueil@merine.ch)



## Santé scolaire

Mme Noémie Girard, infirmière

Atteignable sur portable au : 079.159.23.28

Présence : les mercredi matin de 8h00 à 12h15

[noemie.girard@avasad.ch](mailto:noemie.girard@avasad.ch)



### 3. VACANCES SCOLAIRES

Les vacances sont consultables sur le site de la DGEO.

<https://www.vd.ch/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires/toutes-les-vacances-scolaires-vaudoises-jusquen-2031>

<b>Vacances d'été :</b>	Du samedi 28 juin au Dimanche 17 août 2025
<b>Jeûne fédéral :</b>	Lundi 22 septembre 2025
<b>Automne :</b>	Du samedi 11 octobre au Dimanche 26 octobre 2025
<b>Vacances d'hiver :</b>	Vendredi 19 décembre 2025 fin d'école à 11h50 Du samedi 20 décembre 2025 au Dimanche 4 janvier 2026
<b>Relâches :</b>	Du samedi 14 février au Dimanche 22 février 2026
<b>Vacances de Pâques :</b>	Du vendredi 3 avril au Dimanche 19 avril 2026
<b>Pont de l'Ascension :</b>	Jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026
<b>Lundi de Pentecôte :</b>	Le lundi 25 mai 2026
<b>Fin d'année scolaire :</b>	Dernier jour d'école Le vendredi 26 juin 2026 à 11h50
<b>Vacances d'été :</b>	Du samedi 27 juin au dimanche 16 août 2026



## 4. RENTRÉE SCOLAIRE

Tous les élèves commencent l'école le :

Lundi matin 18 août 2025  
selon l'horaire normal (8h25)

Et finissent les cours à :

15h15

Nous vous accueillons avec plaisir si vous désirez accompagner votre enfant pour ce premier jour d'école. Vous pouvez aussi faire monter votre enfant dans le bus et vous rendre par vos propres moyens jusqu'à Moudon, pour l'accompagner ensuite jusqu'à l'entrée dans sa classe. Ce sera alors le moment de le quitter pour permettre à l'enseignant-e de commencer son travail.

Pour rappel :

- Chaque élève doit veiller à sa tenue vestimentaire : elle doit être propre et non-provocante.
- Le maquillage reste discret.
- Les élèves enlèvent casquette, bonnet ou capuchon à l'entrée du bâtiment puis leur veste au vestiaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Matériel à apporter pour la rentrée scolaire :

- Trousse
- Plume
- Crayon gris
- Gomme
- Taille-crayon
- Crayons de couleurs
- Feutres
- Bâton de colle
- 2 Paquets de mouchoirs
- Pantoufles tenant aux pieds (pas de tongs ou chaussures ouvertes !)
- Affaires de gym (voir page 11)
- 1 tablier (ou chemise) pour la peinture



## 5. NOM DES ENSEIGNANTS ET N° DE TÉLÉPHONE DES CLASSES

Classe 101	Mmes Valérie Froidevaux et Cynthia Kolypczuk	021.557.95.62
Classe 102	Mmes Genre Anaïs et Stéphanie Chaperon	021.557.95.65
Classe 103	Mme Helena Da Silva	021.557.95.67
Classe 104	Mme Vanessa Intenso	021.557.95.64
Classe 105	M. Igor Hueber	021.557.95.66
Classe 106	Mme Alexandra Cretton	021.557.95.63
Classe 107	Mme Aurore Seck	021.557.95.61



## 6. VÊTEMENTS ET OBJETS PERDUS

Les effets oubliés ou perdus sont à récupérer à la fin des cours, pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

**Des vêtements sont régulièrement trouvés dans l'école. Nous vous conseillons vivement de mettre des étiquettes ou le nom de votre enfant, afin que nous puissions les redonner à l'élève.**



## 7. GYMNASTIQUE ET PISCINE

Les leçons de gymnastique ont lieu deux fois par semaine. Une leçon de gymnastique hebdomadaire est donnée par M. Lionel Piretti. Nous vous prions de donner à votre enfant des chaussures de gym réservées uniquement à cette activité et dont la semelle doit être claire afin d'éviter les traces sur le sol.

Pour les classes des plus jeunes, des leçons de natation se déroulent à la piscine couverte de Moudon durant le premier ou le deuxième semestre. Elles sont données par Mme Cindy Banha, accompagnée par l'enseignant-e titulaire de la classe.

Pour les classes des plus grands, des leçons de karaté seront données par M. Manuel Castro, une fois par semaine, sur inscription.

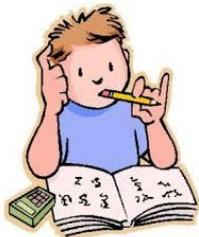
Les horaires de ces activités vous seront donnés à la rentrée scolaire.

Nous vous prions d'informer l'enseignant des précautions médicales nécessaires à prendre, s'il y a lieu. Ces cours font partie du programme, si l'enfant ne peut pas y participer pour une raison de santé, il est nécessaire de transmettre à l'enseignant une "demande de dispense" écrite.

Règle : Tout élève qui n'est pas en capacité de faire la piscine (blessé, affaires oubliées, menstruations) reste à l'école.

## 8. DEVOIRS

Ils sont donnés par les enseignants, en fonction des objectifs fixés pour l'année scolaire. Il n'y a pas de devoirs le week-end et durant les vacances, mais des travaux facultatifs peuvent être effectués. La collaboration parents



- enfants - enseignants est très utile en matière de leçons à domicile. En effet, il est important de coordonner les méthodes que chacun utilise. N'hésitez donc pas à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant à ce propos, notamment lorsque la durée du travail à la maison vous semble régulièrement inadaptée.

## 9. EVÈNEMENTS PARTICULIERS

Congés spéciaux

- **Jeudi 28 août 2025** : les élèves auront congé **toute la journée**, pour permettre à tous les membres de l'équipe de participer à une journée de formation continue.

**Evènements rythmant l'année scolaire**

Dates	Évènements	Participants
Jeudi 21 août 2025 – <b>journée</b> " Jeux sportifs coopératifs "	Joutes sportives	Toute l'école
Jeudi 28 août 2025 <b>Journée de 8h30 à 17h30</b> Thème : Trouble du spectre de l'autisme	Journée de formation continue	Adultes
Vendredi 19 septembre 2025 – <b>matinée</b> 8h30-10h00 : Gr 1 10h30-12h00 : Gr 2	Prévention de la jeunesse	Classes secondaires
Mardi 30 septembre 2025 et Mardi 7 octobre 2025 - <b>journée</b>	PROFA	1h30 / classe
Mercredi 19 novembre 2025 - <b>Matin</b> Jeudi 20 novembre 2025 - <b>Matin</b>	Prévention numérique	Les classes de 8-9-10 et 11ème
Mardi 2 décembre 2025 - <b>Matin</b>	Patinoire	Toute l'école
Jeudi 18 décembre 2025 <b>Demi-journée</b>	Fête Noël	Toute l'école
Mardi 13 janvier 2026 – <b>Journée</b> Mercredi 14 janvier 2026 - <b>Matinée</b>	Prévention routière	Toute l'école
Lundi 2 février 2026 - <b>journée</b>	100 <sup>e</sup> jour d'école	Toute l'école
Jeudi 5 février 2026 - <b>Matin</b>	Patinoire	Toute l'école
Mardi 16 juin 2026 <b>journée</b> (Réserve : jeudi 18 juin 2026)	Piscine extérieure	Toute l'école
Mardi 23 juin 2026 - <b>journée</b>	Sortie	Toute l'école
Jeudi 25 juin 2026 Salle de la Douane	Promotions	10-11S

## 10. DEMANDES DE CONGES – CONGE JOKER

En complément des habituels congés qui doivent faire l'objet d'une demande auprès de la direction de l'établissement, cette nouvelle forme de congé repose sur les principes suivants :

Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- Il est possible d'annoncer au maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire.
- Il est possible de prendre au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif.
- Un congé joker s'annonce par écrit directement à la maîtresse ou au maître de classe.
- Il doit être annoncé au moins 2 jours à l'avance.
- Les congés joker ne sont pas possibles :
  - Le premier jour d'école de l'année scolaire.
  - Lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc.
  - Les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif.
- Il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire.
- L'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance. Sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé.

Comme pour tout type d'absence, les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant rattrape le travail manqué. Chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à ce rattrapage.

